



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Wallis et Futuna

Question écrite n° 75918

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur les dégâts occasionnés par le passage du cyclone Tomas, le 14 mars 2010, sur les îles de Wallis-et-Futuna. En effet, ce cyclone a causé des dommages considérables dans la population, par des destructions d'habitations et d'équipements publics. Ces îles, pourtant d'ordinaire très calmes et préservées, ont été quasiment dévastées par la force des vents et des inondations. La solidarité nationale s'avère tout à fait indispensable pour venir en aide aux populations victimes de l'ouragan. Il est donc particulièrement urgent de mobiliser des moyens importants pour secourir les habitants de Wallis-et-Futuna. Il lui demande donc de lui indiquer ce que compte faire le Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le cyclone « Tomas », de catégorie 4, a frappé les 14 et 15 mars 2010 une partie des Îles Fidji et l'archipel français de Wallis et Futuna dans le Pacifique Sud. Si aucune victime n'est à déplorer parmi les 14 000 habitants de ce territoire, ce cyclone a provoqué des dégâts importants sur les habitations, les cultures et les équipements publics de l'archipel, notamment sur l'île de Futuna. C'est sur ce territoire particulièrement touché que l'essentiel de l'aide de l'État se soit déployée. Dans les premiers jours qui ont suivi le cyclone, le préfet de Wallis et Futuna, responsable de la direction des opérations de secours, a demandé au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, l'intervention de moyens stationnés sur le territoire calédonien. Ainsi, des militaires du régiment d'infanterie de marine de Nouvelle-Calédonie (RIMA-NC) ont été déployés à Futuna, dès le 16 mars, pour assister les quatre mille Futuniens sinistrés, ainsi que des personnels du haut commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et de la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur chargés de dresser un état des lieux de la situation et de recenser les besoins. Afin d'apporter à la population futunienne les produits de première nécessité dont elle a besoin, un navire de la Marine nationale, le BATRAL Francis Garnier, a été dépêché, dans la semaine qui a suivi le passage du cyclone, avec plusieurs dizaines de tonnes de matériel destiné à permettre le nettoyage, la mise en sécurité et la remise en état d'une partie des infrastructures endommagées de l'île. Il s'agissait notamment de protéger les habitations et les bâtiments publics détériorés (écoles...) et d'assurer la réparation des équipements de production et de distribution d'eau potable, de télécommunication et d'électricité. Un détachement du groupement du service militaire adapté (SMA) de Koumac en Nouvelle-Calédonie a relayé les militaires du RIMA-NC à partir de la fin du mois de mars avec pour mission de travailler à ces actions de reconstruction. La Croix-Rouge, dans le cadre de sa plate-forme d'intervention régionale Océan-Pacifique sud (PIROPS), a déployé des moyens en personnels et en matériel, afin d'assurer une distribution de nourriture et d'eau potable aux Futuniens dans le besoin. Le fonds de secours pour l'outre-mer a été d'ores et déjà mobilisé en extrême urgence à hauteur de 985 000 EUR afin de financer le matériel et les ressources en nourriture transportés sur le territoire de Wallis et Futuna depuis le 15 mars dernier. Cependant, au regard des dégâts considérables provoqués par le cyclone Tomas, un dispositif important d'aide à la reconstruction est train d'être mis en place sous l'autorité du ministère de l'outre-mer et devra s'inscrire sur plus long terme. De nombreux bâtiments et infrastructures restent à remettre en état

(habitations, réseau routier et bâtiments scolaires notamment), une mission particulière chargée du suivi de l'encadrement et de l'accompagnement de la reconstruction sera nécessaire. Près de 80 % des champs de Futuna ayant été ravagés et le délai de remise en état des cultures vivrières étant évalué à six mois, un dispositif d'assistance alimentaire, animé par la Croix-Rouge, dans le cadre d'une convention avec le ministère chargé de l'outre-mer, sera maintenu sur l'île pendant cette période, afin d'assurer l'alimentation de la population futunienne. Particulièrement réactif dans l'accompagnement des habitants de Wallis et Futuna sinistrés au lendemain du passage cyclone Tomas, le Gouvernement demeure mobilisé afin d'accompagner les Futuniens dans le travail de reconstruction de leur île.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75918

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3864

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6137